

- La Confédération paysanne continue à soutenir et à s'engager auprès des producteurs qui refusent de renvoyer les déclarations d'activité à Val'hor et de payer la cotisation.
- La Confédération paysanne a répondu favorablement à la demande officielle de l'UNIPHOR pour la création d'une alliance des organisations professionnelles opposées à Val'hor et a proposé une rencontre à l'UNIPHOR avec l'ensemble des organismes intéressés afin de discuter les bases et les objectifs d'une telle alliance. cela peut être aussi l'occasion pour des regroupements d'élagueurs, fleuristes, paysagistes, décorateurs, etc.; de rejoindre ce mouvement.
- A faire circuler auprès de tes contacts horticulteurs. Les précautions à prendre sont les suivantes :
  - Les producteurs doivent prendre une assistance juridique pour couvrir les frais d'avocat et de dossier.
  - La Confédération paysanne s'engage à mettre à disposition auprès des producteurs un argumentaire de défense construit en cas d'une convocation au tribunal .
 Les risques d'amende en cas d'échec de la défense au tribunal seront en rapport avec le montant des cotisations (150 à 200 Euros de cotisations).  
 Il est rappelé aussi qu'aucune mise en demeure ou lettre d'huissier n'oblige les producteurs à payer s'il n'y a pas eu de jugement. Si un producteur est convoqué au tribunal, il doit se manifester le plus tôt possible auprès de la CP Nationale.

A savoir, que nous n'avons pas l'expertise, ni le mandat pour assister juridiquement des "non confédérés". Bien sur, nous ferons notre maximum pour soutenir par exemple des élagueurs qui seraient en difficulté par rapport à Val'hor mais nous ne pouvons pas nous engager de la même façon.

Autres points très importants:

- Concernant l'adhésion des "entrepreneurs du paysage" au sein de la Conf', il serait primordial, que tu fasses un courrier au Secrétariat National de la Confédération Paysanne. Je m'explique: lors de notre prochain congrès en mai, nous allons décider des nouvelles grandes orientations de notre syndicat: "quel syndicat pour quels paysans". L'année dernière par exemple, les pêcheurs ont été intégrés à notre mouvement. Il ne faudrait pas rater cette occasion pour demander un élargissement de l'assiette syndicale de la conf', d'autant plus que l'idée de devenir un syndicat plus large "des métiers de la terre" est bien à l'ordre du jour. Dans ta demande, il faudrait bien mettre en avant: le rapprochement "idéologique" des personnes que tu représentes (vous vous rapprocher de la Conf' pour une idée de l'agriculture - du développement rural au sens large- opposée au productivisme, respectueuse des travailleurs et qui répond aux attentes des citoyens). Pour cela, il faudrait citer en plus de la thématique "lutte contre Val'hor", d'autres luttes en commun avec la conf' (positionnement par rapport à l'environnement? aux plants et semences? à la politique énergétique? Ce sont des exemples, à toi de voir - tout est sur notre site mais tu peux m'appeler pour qu'on en discute), il faudrait je pense aussi que tu montre le potentiel humain qu'il y a derrière (les "entrepreneurs du paysage" c'est beaucoup de jeunes, prêts à se mobiliser, même si ils ne votent pas aux élections locales, c'est pas grave, beaucoup de cotisants solidaires militent à la conf' aussi!). Ce dernier point est important en ce moment à la conf' car pour rester pragmatique, on a besoin de nouveaux adhérents! Il faudrait que cette demande soit signée par une personne morale (SFA???) à toi de voir.
- J'ai donné ton adresse et numéro à Benoit Ducasse, journaliste de la conf' pour qu'il fasse un article sur les métiers des "entrepreneurs du paysage" dans notre journal "campagne solidaire". Histoire de commencer à sensibiliser les gens. Il va t'appeler prochainement je pense.
- L'idée de faire une réunion élagueurs - horticulteurs dans le courant de l'année est toujours d'actualité. Il faudrait par contre commencer à réfléchir à un agenda de réunion. De quoi on veut parler?